

**AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA CIGALE A CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE
COMMUNE DES HAUTS D'ANJOU**

**DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE
A LA REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

COMPLEMENT / APPROCHE ZONES HUMIDES

1. CARACTERISATION DES ZONES HUMIDES IDENTIFIEES

Les zones humides identifiées selon le critère pédologique sur le secteur du projet de quartier de la Cigale correspondent à des espaces plus ou moins artificialisés, qui s'inscrivent dans le tissu urbain de Châteauneuf-sur-Sarthe.

Ces zones peuvent être caractérisées de la façon suivante :

Zone nord

Cette zone d'environ 240 m² correspond à un espace vert contigu à l'ancienne Trésorerie publique, alimenté d'un point de vue hydraulique par les eaux météoriques et le ruissellement sur les espaces bitumés riverains.

Zone est

Cette zone d'environ 40 m² correspond à un secteur de jardin enclavé entre bâti d'habitation et annexes (remises). Cette zone humide ponctuelle correspond à un point bas dans le jardin et est notamment alimenté d'un point de vue hydraulique par les eaux météoriques et par les eaux de toitures de la remise voisine (pas de raccordement au réseau pluvial).

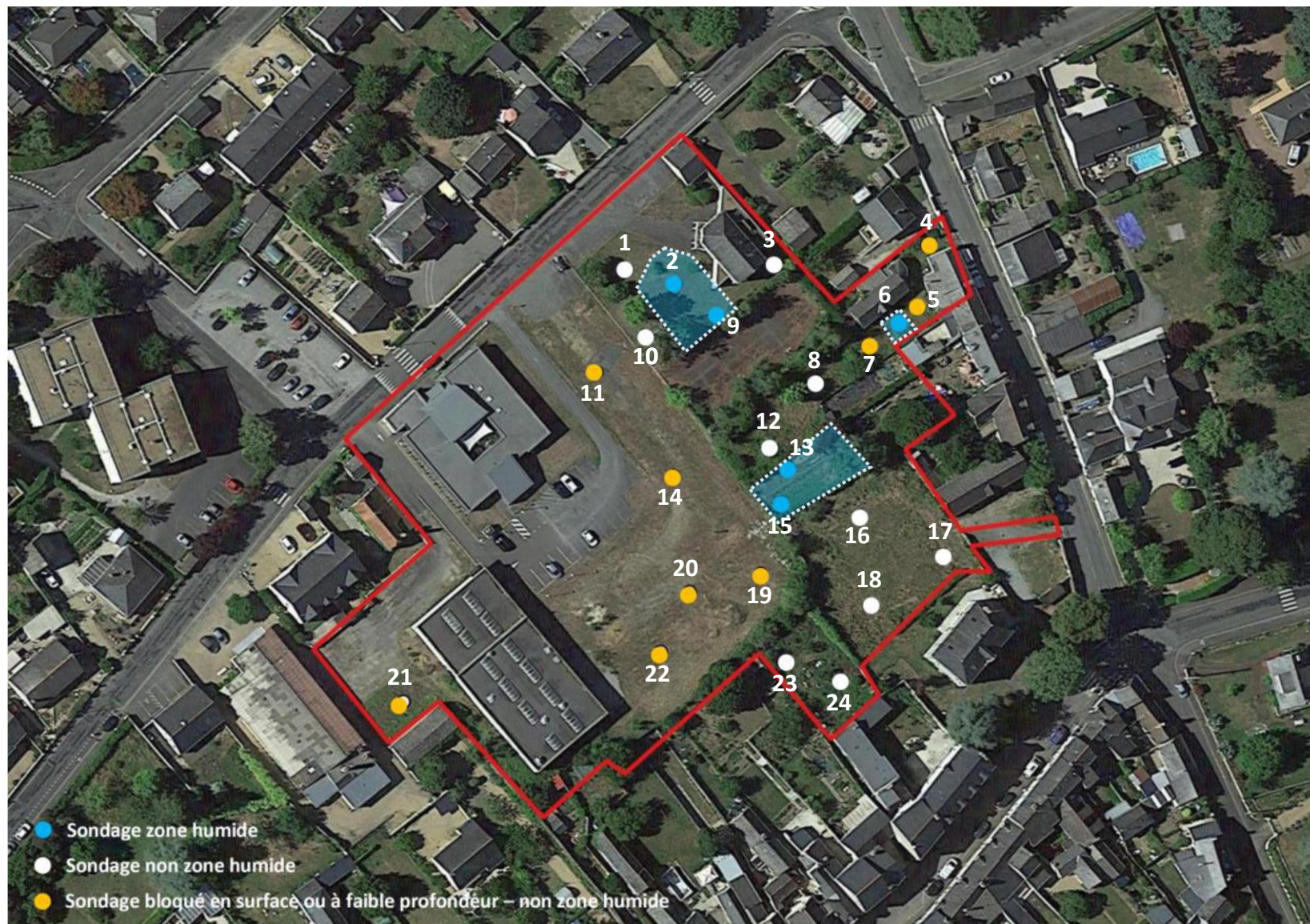
Zone sud

Cette zone d'environ 200 m² correspond à un fond de jardin positionné en remblai par rapport aux terrains localisés à l'ouest. Cette zone humide est essentiellement alimentée par les eaux météoriques, mais sa situation en point bas et la présence de murs sur ses cotés ouest et sud y favorisent la rétention des eaux.

Les fonctionnalités de ces trois zones humides sont faibles et résident essentiellement dans la rétention d'eau dans les horizons superficiels, sans rôle hydraulique/hydrologique significatif.

Les autres fonctionnalités potentielles (biogéochimiques, biologiques) sont absentes compte tenu de la typologie du site et de son enclavement dans le tissu urbain.

Figure 1 : Localisation des sondages pédologiques et des zones humides



Fond Géoportail

2.APPROCHE COMPENSATOIRE

L'évitement des zones humides dans le cadre de l'aménagement du quartier de la Cigale a été écarté compte tenu de leur localisation, de la complexité du maintien de leur alimentation hydraulique et enfin, de leur faible intérêt.

Dans l'optique d'une compensation à la suppression de ces zones humides, si sa nécessité est confirmée, deux pistes peuvent être envisagées :

- Restaurer un espace de zone humide dans le périmètre du projet, en utilisant les eaux pluviales des futurs aménagements pour assurer son alimentation.
Les espaces disponibles dans le nouveau quartier pour mettre en œuvre sont très limités et la restauration d'une zone humide dans un contexte aussi contraint reste compliquée.
- Rechercher un site potentiel de compensation à l'extérieur du tissu urbain de Châteauneuf-sur-Sarthe, avec les critères suivants : maîtrise communale, zone humide dégradée avec gain possible en termes de fonctionnalités. Cette piste paraît plus pertinente en termes d'efficacité, mais sans réelle connexion avec la zone humide impactée.

Il est proposé de poursuivre cette approche dans le cadre des études ultérieures, en concertation avec le Service Eau Environnement Biodiversité (Police de l'eau) de la DDT de Maine-et-Loire, pour aboutir à la meilleure solution possible.